

Séance du 12 Avril 2019 - 18h00

Délibération N°2019/035
Date de convocation : 02 Avril 2019
Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-neuf, le 12 Avril 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis se sont réunis au Foyer Schweitzer, à Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (51 titulaires - 3 suppléants) :

| | | |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Alexandre BASQUIN | Denise LESAGE | Jean Félix MACAREZ |
| Hubert DEJARDIN | Yannick HERBET | Jacques OLIVIER |
| Nathalie GAVE | Christian Payen | Pierre - Henri DUDANT |
| Laurent LOIGNON | Jean-Pierre THIEULEUX | Brigitte ROLAND - BEC |
| Thierry WALEMME (S) | Francis LEBLON | Dominique LAMOURET |
| Agnès BERANGER | Didier BONIFACE | Frédéric BRICOUT |
| Denis COLLIN | Régine DHOLLANDE | Bernard POULAIN |
| Liliane RICHOMME | Alain RIQUET | Francis STOCLET |
| Martine THUILLIEZ | Sandrine TRIOUX | Alain GOETGHELUCK |
| Gerard TAISNE | Gilles PELLETIER | Patrice BONIFACE |
| Jean - Louis CAUDRELIER | Karine ELOIR | Laurent COULON |
| Annie DORLOT | Isabelle PIERARD | Serge SIMEON |
| Pascal FOULON | Janine TOURAINNE | Louis COQUELLE (S) |
| Pascal COQUELLE | Michel HENNEQUART | Michel GOURAUD |
| Didier BLEUSE | Jacky DUMINY | Daniel BLAIRON |
| Augustine NOIRMAIN | Daniel CATTIAUX | Roger TIERCE (S) |
| Henri QUONIOU | Pascal ROELS | Jean-Paul CAILLIEZ |
| Axelle DOERLER | Daniel FIEVET | Chantal MAILLY |

Membre excusé (1) :

Pascal LEVEQUE

Membres absents (6) :

Brigitte PRUVOST, Jean -Claude GERARD, Bertrand LEFEBVRE, Marc DUFRENNE, Jean -Pierre RICHEZ, Bruno MANNEL

Membres ayant donné procuration (13) :

Vincent WAXIN à Alexandre BASQUIN, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Christian PECQUEUX à Michel HENNEQUART, Alban BAJODEK à Liliane RICHOMME, Anne - Sophie MERY -DUEZ à Frédéric BRICOUT, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLIEZ, Pierre LAUDE à Gérard TAISNE, Bernard PLET à Pascal FOULON, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Joseph MODARELLI à Annie DORLOT, Laurence RIBES à Karine ELOIR, Maurice DEFAUX à Daniel BLAIRON, Stéphane JUMEAUX à Jacques OLIVIER

Madame Axelle DOERLER est élue secrétaire de séance.

Objet : Subvention – Office de tourisme

Monsieur le Vice-Président expose.

Depuis 2007, L'Office de Tourisme du Cambrésis s'inscrit comme un outil de promotion et de développement touristique. Il s'efforce de construire une destination touristique reconnue et contribue à véhiculer une image positive et dynamique, indispensable pour renforcer son attractivité et accueillir les visiteurs et futurs investisseurs.

C'est dans l'objectif de mettre en œuvre leurs orientations en matière de tourisme que les collectivités territoriales composant l'arrondissement de Cambrai, ont reconnu déléguer leurs missions de service public d'accueil, d'information et de promotion, ainsi que la commercialisation touristique en étroite collaboration avec la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis et de fédérer les actions menées par les Offices de Tourisimes présents sur son territoire.

Pour ce faire des moyens financiers sont sollicités auprès des différents acteurs publics concernés.

Monsieur le Vice-Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- attribuer une subvention de 113 712 € à l'Office du Tourisme du Cambrésis. (50% après vote de la délibération et 50% en septembre)
- s'engager à reverser l'intégralité des produits de la Taxe de Séjour au titre de l'exercice 2018.
- dire que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019 de la Communauté d'agglomération,
- autoriser le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 25 Avril 2019
et de la publication le 25 Avril 2019

Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 25 Avril 2019

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.